

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Le pouvoir adjudicateur : Ecole Nationale de l'Aviation Civile**

**Objet de l'accord-cadre :**

**202500FCS044 - Prestations relatives à la gestion de la sécurité incendie, la sûreté et l'accueil physique au poste de sécurité sur différents sites de l'ENAC**

**Etablie en application du Code de la commande publique**

**La procédure utilisée est la suivante :**

**Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique**

**Date et heure limites de remise des propositions : Le mercredi 11 juin 2025, 12h00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

1. - Acheteur
2. - Objet de la consultation
  - 2.1. - Objet du contrat
  - 2.2. - Procédure de passation
  - 2.3. - Forme du contrat
3. - Dispositions générales
  - 3.1. - Décomposition du contrat
  - 3.2. - Durée du contrat - Délai d'exécution
  - 3.3. - Modalités de financement et de paiement
  - 3.4. - Forme juridique de l'attributaire
  - 3.5. - Délai de validité des propositions
  - 3.6. – Variantes
  - 3.7. – Reprise des personnels
  - 3.8. – Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité
  - 3.9. - Autres dispositions
4. - Dossier de consultation
  - 4.1. - Contenu du dossier de consultation
  - 4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
  - 4.3. - Modification de détail au dossier de consultation
  - 4.4. - Visite des lieux et consultation de documents sur site
5. - Présentation des propositions
  - 5.1. - Documents à produire
  - 5.2. - Compléments à apporter au cahier des charges
  - 5.3. - Langue de rédaction des propositions
  - 5.4. - Unité monétaire
  - 5.5. - Conditions d'envoi ou de remise des plis
  - 5.6. –Négociations
  - 5.7. –Signature de l'offre
6. - Jugement des propositions
7. - Renseignements complémentaires

## Article 1 - Acheteur

**Le pouvoir adjudicateur** : Ecole Nationale de l'Aviation Civile  
ENAC  
Ecole Nationale de l'Aviation Civile  
7, Avenue Edouard BELIN  
BP 54005  
31055 TOULOUSE Cedex 4  
Téléphone : +335 62 17 40 00

## Article 2 - Objet de la consultation

### 2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

**Prestations relatives à la gestion de la sécurité incendie, la sûreté et l'accueil physique au poste de sécurité de différents sites de l'ENAC.**

Le titulaire est chargé d'assurer l'ensemble des prestations demandées par l'ENAC et plus particulièrement d'assurer :

- La gestion de la sécurité incendie
- La sécurité des biens et des personnes
- De la sûreté
- De l'accueil physique des visiteurs au poste de sécurité de l'ENAC
- Des prestations de télésurveillance et surveillance des alarmes

Les Prestations à réaliser et les conditions de mise en œuvre pour leur réalisation sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### 2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

### 2-3-Forme du contrat

Les prestations font l'objet d'un accord cadre composite comprenant une partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire et une partie traitée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande.

La partie marché ordinaire correspond aux prestations forfaitaires annuelles définies à la DPGF  
Montant maximum par période pour la partie à bons de commande : 150 000 € HT

Des prestations exceptionnellement non définies pourront être commandées par voie de bons de commande dans la limite de 5% du montant total du marché, sans contrevenir aux principes fondamentaux de la commande publique ni à celui de remise en concurrence périodique.

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3-1-Décomposition du contrat**

#### **3-1-1-Lots**

L'accord-cadre fait l'objet d'un lot unique. Compte tenu des prestations, la dévolution en lots séparés risque de rendre difficile l'exécution des prestations.

#### **3-1-2-Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **3-1-3-Phases**

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

### **3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution**

L'accord cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ou de sa date de notification si elle est postérieure.

Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 An, soit une durée maximale de 4 Ans.

Le délai d'exécution des bons de commande est déterminé dans le CCAP.

### **3-3-Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile.

Les sommes dues au(x) titulaires et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

### **3-4-Forme juridique de l'attributaire**

A l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article R2142-22 du Code de la commande publique.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 180 Jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3-6-Variantes**

#### **3-6-1-Variantes autorisées**

Les variantes par rapport à l'objet de l'accord-cadre et à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

#### **3-6-2-Variantes exigées**

Il n'est pas prévu de variantes exigées par le Pouvoir adjudicateur.

### **3-7-Reprise des personnels**

Le titulaire de l'accord-cadre est tenu aux obligations de reprise du personnel de la société sortante.  
"Sans préjudice des dispositions de la convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité, et notamment son avenant du 28 janvier 2011 à l'accord du 5 mars 2002 relatif à la reprise du personnel, il sera fait une application volontaire de l'article L 1224-1 du code du travail.

Dès lors, le titulaire de l'accord-cadre est tenu de reprendre l'ensemble des contrats de travail des personnels actuellement affectés aux activités objet de l'accord-cadre."

La liste du personnel à reprendre est précisée dans le DCE. Ces informations sont données par les titulaires sortants et ne sauraient engager la responsabilité de L'ENAC.

### **3-8-Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité**

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en oeuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

### **3-9-Autres dispositions**

Le titulaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur.

En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du marché, les modifications éventuelles, demandées par le Pouvoir Adjudicateur afin de se conformer aux règles nouvelles, donnent lieu à la signature d'un avenant par les parties au marché.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement et ses annexes financières (DPGF et BPU)
- le CCAP,
- le CCTP et ses annexes
- Tableau de reprise des personnels (annexe "Masse salariale fournie par le titulaire sortant")
- Cadre de mémoire technique

### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met gratuitement à disposition le dossier de consultation exclusivement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Les candidats devront répondre **EXCLUSIVEMENT** par voie électronique.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

La Personne Publique s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne.

Le candidat devra se référer aux outils informatiques et au guide d'utilisation disponibles sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> pour toute action sur ledit site.

Ces deux documents décrivant l'utilisation du site <https://www.marches-publics.gouv.fr> font partie intégrante du règlement de la consultation.

Les candidats font appel au prestataire de certification de leur choix à partir de la liste fournie sur le site de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/>

Les documents du marché listés du présent RC, transmis par voie électronique, sont signés électroniquement selon les modalités détaillées ci-dessous.

Par application de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique en vigueur, le candidat doit respecter les conditions relatives :

1er cas : au certificat de signature du signataire,

2ème cas : à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

## 1) LES EXIGENCES RELATIVES AUX CERTIFICATS DE SIGNATURE DU SIGNATAIRE

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

1er cas : Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue"

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

[http://ec.europa.eu/information\\_society/policy/esignature/eu\\_legislation/trusted\\_lists/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm)

<https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels>

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2ème cas : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance

La plateforme de dématérialisation accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS) et du Règlement communautaire « eIDAS » n°910/2014 du 23 juillet 2014.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil-Acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Justificatifs de conformité à produire

Le signataire transmet les informations suivantes :

1) la procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...)

Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ; L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

## 2) OUTIL DE SIGNATURE UTILISE POUR SIGNER LES FICHIERS

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

1er cas : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme reconnu par la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information

2ème cas : Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur la plate-forme de dématérialisation, il doit respecter les deux obligations suivantes :

1) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES (ce dernier format étant fortement recommandé)

2) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment :

- le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'explication et les pré-requis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc). La fourniture d'une notice en français est souhaitée ;
- le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site etc.).

#### RAPPEL GENERAL

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

### **4-3-Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur de réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site**

La remise des offres est subordonnée à **la visite obligatoire** du site de Toulouse, le 15 mai 2025, à 10h30. A cet effet, les candidats devront envoyer un mail à :

[sub.il-gcs@enac.fr](mailto:sub.il-gcs@enac.fr)

Un certificat de visite sera remis ce jour à chaque candidat présent.

Un candidat n'ayant pas effectué la visite obligatoire verra son offre refusée.

## **Article 5 - Présentation des propositions**

### **5-1-Documents à produire**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **Justificatifs candidature**

- Lettre de candidature (DC1 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Les échanges au cours de la passation se faisant principalement par voie dématérialisée, les candidats doivent fournir **l'adresse mail de deux personnes habilitées**.

- Déclaration du candidat (DC2 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

#### **Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise**

- Etat annuel des certificats fiscaux et sociaux

Affaire N°202500FCS044 – Prestations relatives à la gestion de la sécurité incendie, la sureté et l'accueil physique au poste de sécurité de l'ENAC



- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services, objet du présent contrat, réalisé au cours des 3 derniers exercices (Le montant annuel du marché ne devra pas dépasser 50% du chiffre d'affaires annuel du candidat).
- Attestation d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité

#### **Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise**

- Déclaration indiquent l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature
- Références de l'entreprise concernant des prestations actives similaires à celles faisant l'objet du présent marché au cours des 3 dernières années dans le domaine de l'enseignement supérieur ou tout autre domaine identifié comme adéquate et pertinent. (Indication des durées de mise en œuvre des projets sur les références citées). Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration du candidat
- Déclaration indiquent les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
- Indication des titres d'études professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
- Liste nominative des salariés (permanents/vacataires) avec leur numéro d'agrément professionnel, carte professionnelle en cours de validité, conformément au **décret N°2009-137 du 9 février 2009**, relatif à carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies par le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieur
- Politique de l'entreprise dans le domaine social (insertion sociale) et environnemental
- Extrait Kbis
- Pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise

#### **Certificat de qualification :**

- le candidat devra fournir l'autorisation d'exercer une activité de surveillance de la société et l'agrément du dirigeant délivrés par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS)

#### **Contenu de l'offre**

- Acte d'engagement (AE) et ses annexes financières (DPGF et BPU)
- Mémoire technique y compris le cadre de mémoire technique complété et ses annexes

**Le mémoire technique** devra exposer les moyens mis en œuvre et les délais que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations objet du marché.

Ce mémoire comprendra toutes les justifications et observations de l'entreprise et à minima la réponse au cadre de mémoire technique

Et toute autre information que le candidat jugera utile de préciser.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2193-1 alinéa 2 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

### **5-2-Compléments à apporter au cahier des charges**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Ils devront remettre une offre rigoureusement conforme au projet établi.

### **5-3-Langue de rédaction des propositions**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **5-4-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura l'accord-cadre dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

#### **Remise des plis par voie électronique :**

Le candidat remet sa candidature et son offre de manière dématérialisée uniquement sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2617806&orgAcronyme=d4t>

Un guide d'utilisation à destination des candidats est disponible sur le site dans l'onglet « aide ». En cas de difficultés, il est possible de contacter le support « clients » par courrier électronique à l'adresse suivante : [place.support@atexo.com](mailto:place.support@atexo.com).

Le candidat doit s'assurer de sa capacité à remettre son offre. D'où la nécessité de répondre à la consultation test proposée par le profil d'acheteur afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique. Paramètres à prendre en compte par le candidat : les capacités techniques de son matériel, le type de raccordement à Internet et le trafic sur le réseau internet qui peuvent considérablement augmenter le délai moyen de téléchargement. Cette consultation de test est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&orgTest>

Un manuel d'utilisation est disponible afin de faciliter l'utilisation de la plate-forme à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>.

Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site.

Pour obtenir une assistance d'urgence, en cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme le candidat utilisera la fonction d'assistance de la plateforme. En cas d'impossibilité de joindre l'assistance, vous pouvez adresser un courriel à : [place.support@atexo.com](mailto:place.support@atexo.com)

(pour tout type d'assistance). Afin de pouvoir répondre au mieux et dans les meilleurs délais, les courriels doivent comporter les informations suivantes :

- Demandeur : nom, prénom, courriel, téléphone, nom de l'entreprise
- Adresse de la plateforme et de la page concernée
- Fonctionnalité concernée
- Référence de la consultation, type de procédure, phase
- Question ou description du problème rencontré
- Copie d'écran de la page concernée

**Attention : cette assistance ne couvre que l'utilisation de la plate-forme et non celle nécessaire à la soumission des plis (accès à internet, poste de travail du candidat, antivirus, outil de signature, applet-java, pare-feu ...). Les candidats étrangers devront s'assurer au préalable des horaires d'ouverture de la plate-forme compte tenu des décalages horaires dans leur propre pays.**

Si la plate-forme est indisponible du fait du prestataire gestionnaire de la plate-forme ou en raison de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties) :

- Pendant une durée cumulée de 1 heure dans les quatre heures précédant l'heure limite de remise des offres,
- Ou dans le dernier quart d'heure précédant celle-ci,

Alors, la date limite de remise des offres est reportée de 24 heures. Si ce report amène à une date limite tombant un jour non ouvré en France (samedi, dimanche ou jour férié), la date limite est reportée le premier jour ouvré suivant, à l'heure prévue initialement.

#### **À noter :**

- Les frais d'accès au réseau et à l'obtention d'un certificat de signature électronique sont à la charge de chaque candidat
- S'agissant de l'ADSL pour les opérateurs économiques, le débit dans le sens du dépôt est approximativement le quart du débit en téléchargement de DCE.

#### **Certificat électronique**

La signature électronique des documents se fera via l'utilisation de certificats électroniques valides (non expirés et non révoqués). Le certificat utilisé pour signer le document doit impérativement avoir été délivré à une personne habilitée à engager le candidat.

La personne qui signe les documents utilise un certificat qualifiés conforme au règlement n° 910/2014 dit « eIDAS ». Toutefois, si le candidat dispose d'un certificat conforme au référentiel général de sécurité (RGS \*\* ou \*\*\*) approuvé par l'arrêté du 6 mai 2010 ou répondant à des spécifications équivalentes, en cours de validité, il peut l'utiliser (article 10 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique - NOR: ECOM1830224A). La plateforme de dématérialisation PLACE peut accepter tous ces certificats.

Affaire N°202500FCS044 – Prestations relatives à la gestion de la sécurité incendie, la sureté et l'accueil physique au poste de sécurité de l'ENAC

Les catégories de certificats de signature électronique conformes sont répertoriées :

- En France : sur le site de l'organisme de certification LSTI, conformément au décret n° 2010-112 du 2 février 2010 : <http://www.lsti-certification.fr>
- Dans un autre État membre de l'Union européenne : en fonction du pays de délivrance du certificat, sur la liste de confiance déclarée par chacun des états membres accessible à l'adresse : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/>

Si le certificat choisi n'est pas répertorié sur l'une des listes susmentionnées, Le signataire du document signé transmet avec celui-ci le mode d'emploi permettant de procéder gratuitement aux vérifications nécessaires, qui contient au moins les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la validité de la signature,
- L'adresse du site internet de référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

**L'obtention d'un certificat électronique peut prendre plusieurs jours. Aucun allongement du délai de remise des candidatures et des offres n'est autorisé pour cette raison. Le certificat électronique doit être associé à une personne dûment habilitée à engager la société du candidat.**

### **Horodatage**

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt susmentionnées, sera considéré comme remis hors délai.

La date et l'heure prises en compte pour la remise des réponses sont celles données par la plateforme PLACE à réception des documents envoyés par le candidat.

### **Format des fichiers**

Les formats compatibles avec le système informatique de l'ENAC sont les suivants : .doc ; .xls ; .ppt ; .pdf ; .rtf, .zip, .docx, .xlsx, .pptx ;

Le candidat est invité à :

- Le cas échéant, transmettre le bordereau de prix au format .xls ou .xlsx (.doc ou .docx ou .pdf) et le cadre de sa réponse technique au format .doc, .docx (ou .pdf) ;
- Ne pas utiliser de fichiers exécutables .exe ;
- Ne pas utiliser de macros ;
- Ne pas utiliser de liaisons de données dans ses documents

### **Sécurité et confidentialité des réponses**

La sécurité des transactions est garantie par l'utilisation d'un réseau sécurisé (https).

La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis.

L'intégrité des documents est garantie par la signature électronique.

### **COPIE DE SAUVEGARDE**

Affaire N°202500FCS044 – Prestations relatives à la gestion de la sécurité incendie, la sureté et l'accueil physique au poste de sécurité de l'ENAC

Les entreprises qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique numérique (CD-Rom, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie (comprenant les mêmes fichiers ou informations) avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

Affaire n°202500FCS044  
"Copie de sauvegarde"  
Service achats  
7 avenue Edouard Belin  
CS 54005  
31055 Toulouse Cedex 4

Seules les copies de sauvegarde peuvent être remises par voie postale ou en mains propres contre récépissé, du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Seules les personnes suivantes sont habilitées à réceptionner ces sauvegardes :

M. Messan DOVI  
Mme Lilia DROUA  
Mme Pierrette LAVERGNE  
M. ROUGET-CABARROQUES Marceau  
Mme Cécile BUXEUL

**ANTI-VIRUS :**

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en seront avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

## **5-6-Négociation**

Les négociations sont interdites.

## **5-7-Signature de l'offre**

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature manuscrite ou électronique.

Cette signature sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du contrat.

**Remarque :**

**L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il a la faculté de joindre l'Acte d'Engagement signé. Cette démarche permet notamment de raccourcir les délais de notification du marché.**

## **Article 6 - Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

**Critères de sélection des candidatures :**

Affaire N°202500FCS044 – Prestations relatives à la gestion de la sécurité incendie, la sureté et l'accueil physique au poste de sécurité de l'ENAC

1. Capacités économiques et financières
2. Références professionnelles et capacités techniques

Les capacités seront appréciées au regard des documents listés à l'article 5.1 du présent Règlement de la Consultation.

**Critères de jugement des offres :**

**1. Prix des prestations (pondération : 50 points)**

- 1.1 Montant forfaitaire issu de la DPGF : 45 points
- 1.2 Montant de la commande type : 05 points

**2. Valeur technique (pondération : 50 points)**

- 2.1 Présentation des moyens organisationnels (moyens humains et matériels) : 20 points
- 2.2 Méthodologie d'exécution des prestations : 15 points
- 2.3 Suivi d'exécution des prestations (y compris réponse au cas pratiques) : 15 points

Le critère prix sera jugé au regard du montant forfaitaire annuel (DPGF) et du montant total issu d'une simulation financière effectuée à partir d'une commande-type pour les prix indiqués au bordereau des prix unitaires. Cette simulation permet au pouvoir adjudicateur d'avoir une base de comparaison pour le jugement des offres financières des candidats.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues)
- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer
- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue

Le critère valeur technique sera jugé au regard du **cadre de mémoire technique complété et rédigé** par le candidat et de son mémoire technique.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur l'annexe financière, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans l'annexe financière, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette annexe financière pour la mettre en concordance avec l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **6-1- Offres anormalement basses**

Conformément à l'article R.2152-3 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée

## Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les opérateurs économiques devront faire parvenir **dix jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres** une demande sur la Plateforme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse internet suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2617806&orgAcronyme=d4t>

### 1) Renseignements administratifs

Correspondant : Cécile BUXEUL  
Adresse : Ecole Nationale de  
l'Aviation Civile  
Subdivision Achats  
7, Avenue Edouard BELIN  
BP 54005  
31055 TOULOUSE Cedex 4

Téléphone : +335 62 17 44 96  
Courriel : [marches-publics@enac.fr](mailto:marches-publics@enac.fr)

## Article 8 - Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Toulouse  
68 Rue Raymond IV  
31000 Toulouse  
Tel. : +335 62 73 57 57  
Fax : +335 62 73 57 40